



Liste de diffusion CFA-CFPPA

BULLETIN INFO 10-03 (juin 2010)

Régulièrement nous t'adressons un bulletin d'info qui apportera quelques informations générales et qui fera la synthèse des demandes qui nous ont été adressées par les collègues syndiqués à travers la liste de diffusion que nous avons créée en mai 2009. N'hésite pas à nous questionner ou nous faire part de tes remarques et témoignages à travers cette liste de diffusion syndicale spécifique à notre secteur.

**Démarrage des négociations sur la déprécarisation
des personnels contractuels sur budget d'établissement
dans l'enseignement agricole public**

La première réunion du groupe de travail sur les agents contractuels sur budget (ACB) dans l'enseignement technique et l'enseignement supérieur s'est tenue vendredi dernier 25 juin à la DGER.

Pour l'Administration : Philippe Mérillon (chef de service ressources humaines au secrétariat général du MAAP), Marion Zalay (DGER), Jean Pascal Fayolle (enseignement technique), Jean Luc Gonzalès (adjoint enseignement technique), Martine Henry (enseignement supérieur)

Les organisations syndicales représentatives au CTPM (comité technique paritaire ministériel) étaient présentes (SNETAP-FSU, FO, UNSA, CFDT, CGT, Sud ; le SNETAP/FSU disposant de 6 sièges sur 15 au CTPM).

Pour le SNETAP- FSU : Jean Marie le Boiteux (secrétaire général), Corinne Bertrand (non titulaires), Jean Claude Callaux (emplois précaires), Hélène Huet (enseignement supérieur), Laurence Dautraix et Philippe Desprès (CFA/CFPPA)

Cette première réunion entraine dans le cadre des négociations sur la déprécarisation au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP), en parallèle des négociations plus globales menées au niveau de la direction générale de la Fonction Publique sur la déprécarisation dans l'ensemble de la Fonction Publique.

Elle avait pour objet de réaliser un état des lieux et de définir les thématiques qui seront retenues pour les discussions ultérieures.

Selon les thématiques, la discussion peut se dérouler à 2 niveaux :

-pour tout ce qui concerne les aspects réglementaires (contrat à 70 % pour les ACB de catégories B et C, CDIisation,...) **et la titularisation de certaines catégories**, le groupe de travail ne fera que retenir ou non la pertinence de la thématique pour transfert de la demande vers le secrétariat général de la Fonction Publique puisque ces aspects relèvent de l'interministériel.

-pour ce qui concerne les autres aspects ils seront directement traités par le groupe de travail ministériel.

Vous trouverez ci-dessous la déclinaison des positions que nous avons défendues ainsi que la position retenue par l'administration à cette première étape des négociations qui consistait juste à retenir les thématiques qui entreront dans le champ des négociations ultérieures sans préjugé aucunement du résultat final.

1/ Plan de titularisation ?

→ Notre position :

Selon la loi, les emplois permanents et à temps complet de la fonction publique devant être occupés par des fonctionnaires, **notre demande de fond reste un plan de titularisation des personnels contractuels** qui entrent dans ce cadre. Pour nous, la déprécarisation ne consiste pas à aménager les conditions des contractuels ou à réaliser des CDI, mais bien à titulariser les personnels concernés par les voies adaptées.

→ Ce qui a été retenu pour discussion par l'administration :

Il nous a été clairement signifié qu'au niveau de la Fonction Publique il n'était nullement question d'un plan de titularisation général mais d'une amélioration des conditions des contractuels. Au mieux pouvait s'envisager l'accès à la titularisation pour certaines catégories de personnels en CDI. D'autre part, pour les CFPPA, l'administration nous a ressorti le couplet sur le marché concurrentiel de la formation continue, qui empêche toute titularisation massive en CFPPA dans le cadre juridique actuel. Cependant, dans ce cadre nous avons demandé, a minima, la titularisation de tous les personnels de direction (à ce jour, encore 43 directeurs de centre sont des contractuels), d'ingénierie de formation et les animateurs réseau, ce qui correspond à un engagement non encore tenu du MAAP. Nous avons aussi demandé la titularisation de tous les personnels ATOS : en effet quelque soient les formations attribuées aux centres, il existe toujours une activité pérenne pour cette catégorie de personnel. Cette demande a été jugée comme pouvant entrer dans le cadre de la négociation par le MAAP et sera transmise au secrétariat général de la Fonction Publique, sans préjuger de l'issue.

2/ Un cadre de gestion national des agents contractuels :

→ Notre position :

A défaut d'un plan de titularisation global, nous demandons a minima un cadre national unique de gestion des personnels ACB en CFA/CFPPA (obligations de services, grille de rémunérations,...) basé sur le statut des titulaires, et qui doit avoir un caractère réglementaire. Certains syndicats comme l'UNSA, préfèrent une « charte de bonne conduite » qui aurait bien sûr un caractère beaucoup moins contraignant et serait un porte ouverte à toutes les dérives et abus que nous connaissons déjà aujourd'hui.

→ Ce qui a été retenu pour discussion par l'administration :

Marion Zalay, DGER, note bien que « beaucoup de choses ne vont pas et qu'il faut les traiter ». Elle propose qu'un « véhicule » soit créé (texte qui pourrait être un approfondissement du protocole actuel) dont le périmètre et le contenu doivent être définis, ainsi que le niveau de contrainte d'application, avec les moyens qui vont de pair. En effet, nous avons dénoncé le fait que certains chefs d'établissement ou DRAAF, bafouent complètement le droit existant, le contrôle de légalité ne jouant pas toujours son rôle.

La négociation sur cette thématique se déroulera le 29 septembre.

3/ La modification ou l'aménagement du cadre réglementaire actuel :

→ Notre position :

Nous demandons aussi des modifications ou aménagements de certains dispositifs réglementaires actuels qui prévalent dans l'ensemble de la fonction publique mais qui sont à l'origine de situations de grande précarité ou d'ambiguïté dans l'application du droit.

✓ **Les contrats à 70 % pour les agents de catégories B et C** : en effet la loi Sapin de 2000 interdit la réalisation de contrat de plus de 70 % pour ces catégories de personnel qui ont déjà des niveaux de rémunérations très basses. Nous demandons que ce verrou saute (la meilleure façon de le faire sauter

serait d'ailleurs de titulariser ces personnels qui correspondent à des besoins pérennes et très souvent à temps complet).

✓ **La loi de 2005 sur la transformation des CDD en CDI** n'ayant pas donné lieu à des textes d'application, nous demandons une clarification sur certains points (interruptions pendant les vacances, reprise d'ancienneté quand transfert d'un employeur public vers un autre, etc...)

→ **Ce qui a été retenu pour discussion par l'administration :**

Ces 2 points qui relèvent là encore de l'interministériel ont été jugés pertinent par l'administration, et seront donc transmis au niveau du secrétariat général de la Fonction Publique pour discussion.

4/ Un réel accès des contractuels à tous les droits :

→ **Notre position :**

Certains droits (formation, droits sociaux interministériels, décharge syndicale et droit syndical,...) restent tout à fait théoriques puisque reposant sur le budget des centres qui sont souvent en difficulté financière.

Pour donner une réalité à ces droits, nous demandons une prise en charge de ces droits au niveau ministériel.

→ **Ce qui a été retenu pour discussion par l'administration :**

L'administration envisage la création d'un fonds mutualisé au niveau des EPL pour que les agents aient accès à ces droits.

La négociation sur cet aspect se déroulera le 14 septembre.

Cette journée ne concernait pas seulement les agents ACB de CFA/CFPPA (3905 agents), mais aussi les ACB de l'enseignement supérieur (1515 agents) ainsi que les agents de droit privé (hors exploitation ou atelier) notamment tout ce qui relève des contrats aidés dans des fonctions administratives, de surveillance, etc..(non recensés à ce jour, ces personnels ne sont pas connus par la DGER, une enquête doit être diligentées par la DGER à notre demande)

En conclusion : l'action, plus que jamais !

Si nous avons obtenu l'ouverture de négociations spécifiques au MAAP sur la précarité (ce n'est pas le cas dans tous les ministères) c'est bien grâce aux actions menées avec ténacité depuis quelques années et à la mobilisation des personnels, notamment sur le secteur CFA/CFPPA (déclinaison du thème de la précarité à toutes les actions nationales avec audience auprès de l'administration ou du ministre, opération anniversaire carte poste en 2008 pour les 10 ans du protocole,.....).

Rien n'est gagné, tout se jouera en septembre ! la mobilisation des personnels sera alors déterminante sur l'issue de ces négociations et tout est lié dans le cadre général de « casse » des services publics et des systèmes de protection sociale (discussion du texte sur la réforme des retraites en septembre aussi)

N'oublions pas que c'est dans la suite de grands mouvements sociaux plus globaux (1995) que nous avons pu obtenir dans la foulée des avancées substantielles pour les personnels de CFA/CFPPA (plan de titularisation, protocole de 1998,...)